
1 Introduction

2 Analyse des dangers : Imxbrothsupplement

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Amphotericin B

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit lmxbrothsupplement
-------	--

Company	bioMérieux Benelux s.a.
---------	-------------------------

Date	2026-07-06
------	------------

Version	Rev0
---------	------

Auteur	Emilia 0.7.1
--------	--------------



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **Imxbrothsupplement**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : Imxbrothsupplement

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **Imxbrothsupplement**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	bioMérieux Benelux s.a.
État physique	solide
Forme	poudre (poudre fine)
pH	Non disponible
Usage	Pour contrôle microbiologique exclusivement.
Date FDS	2019-10-25

La FDS date du 2019-10-25. Elle a donc 6 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

| 2.2 Erreurs de classification

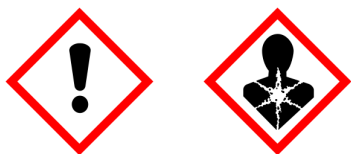
2.2.1 Produit

Emilia n'a pas identifié d'erreur de classification dans la FDS.

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes (SGH) :



Nocif / Irritant Grave pour la santé

Mentions de danger :

- **H302** Nocif en cas d'ingestion.
- **H312** Nocif par contact cutané.

- **H315** Provoque une irritation cutanée.
- **H317** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **H332** Nocif par inhalation.
- **H334** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence :

- **P261** Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- **P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- **P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **P342+P311** En cas de symptômes respiratoires:

Transport :

- ADR : pas disponible
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible
- IMDG : pas disponible
- IATA : pas disponible
- UN : pas disponible

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Contact avec la peau | • Enlever immédiatement les vêtements souillés.

- Laver la peau avec de l'eau et du savon.
- En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés, consulter un médecin et apporter cette fiche.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

eyes : Contact avec les yeux | • Ne pas se frotter les yeux.

- Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes.
- Les personnes portant des lentilles de contact doivent les enlever autant que possible.
- Continuer à rincer.
- Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

ingestion : Ingestion | • Rincer la bouche.

- En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
- Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.
- En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.
- Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance.

inhalation : Inhalation | • Transporter la victime à l'extérieur.

- Maintenir la victime au repos dans une position confortable pour respirer.
- Administrer de l'oxygène ou effectuer une respiration artificielle si nécessaire.
- Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance.
- En cas de symptômes respiratoires, appeler un centre antipoison ou un médecin.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Amphotericin B

Identification

- N° CAS : 1397-89-3
- N° EINECS : 215-742-2

Concentration :from 20.0 to 30.0

Dangers :

- **H312** Nocif par contact cutané.
- **H315** Provoque une irritation cutanée.
- **H317** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **H332** Nocif par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants de protection Utiliser des gants de protection en : Nitrile.
Yeux	Lunettes / écrans faciaux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. Écran facial.
Peau	-
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser un respirateur agréé NIOSH/MSHA en cas de risque d'exposition à des poussières ou des fumées à des concentrations qui dépassent les limites d'exposition.
Corps	Vêtements de protection / combinaisons Porter un vêtement de protection approprié.

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. - Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. - Éviter de respirer les poussières. - Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. - Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. - Porter un équipement de protection approprié. - Se laver les mains soigneusement après manipulation. - Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Température de stockage : entre +2 °C et +8 °C. - Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. - Stocker dans un endroit bien ventilé. - À éviter le contact avec des agents oxydants forts.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pour contrôle microbiologique exclusivement.